

Caen le 18 février 2019

COMMUNE DE CABOURG

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CABOURG
Mairie
avenue de la mer
14390 CABOURG

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Prélèvement du : lundi 11 février 2019 à 12h35
Code Sise du prélèvement 00199369
Installation Unité de distribution CABOURG
Nom du point de surveillance PC1 CABOURG
Localisation exacte GARDIEN TENNIS DE CABOURG.
Commune CABOURG

Prélevé par : EMMANUELLE BRAUD (LABORATOIRE)
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Odeur (qualitatif)	0 -				
Saveur (qualitatif)	0 -				
Température de l'eau	7,8 °C				25,00
pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,24 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,27 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2019.2782-1

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,22 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique	<0,10 °f				
Titre alcalimétrique complet	29,9 °f				
Titre hydrotimétrique	32,9 °f				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	673 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	6,8 mg/L		50,00		

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :
CABOURG

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00199369)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Le Technicien Sanitaire

Signé

Sean LALLEMAND